

4.3 Destitution

Monsieur Le Bouyonnec consent également à ce que le gouvernement révoque en tout temps le présent engagement, sans préavis ni indemnité, pour raisons de malversation, maladministration, faute lourde ou motif de même gravité, la preuve étant à la charge du gouvernement.

4.4 Résiliation

Le présent engagement peut être résilié en tout temps par le gouvernement sous réserve d'un préavis de trois mois.

5. RENOUVELLEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Le Bouyonnec se termine le 16 décembre 2022. Dans le cas où le premier ministre a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat à titre de secrétaire général associé au ministère, il l'en avisera dans les quatre mois de la date d'échéance du présent mandat.

6. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

73802

Gouvernement du Québec

Décret 1355-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Tremblay comme secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Nathalie Tremblay, vice-présidente, Agence du revenu du Québec, cadre classe 2, soit nommée secrétaire adjointe aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au traitement annuel de 177 755\$ à compter du 11 janvier 2021;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Nathalie Tremblay comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73803

Gouvernement du Québec

Décret 1356-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Lucie Pageau comme sous-ministre adjointe – contrôlease des finances au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE madame Lucie Pageau, directrice générale des comptes publics, Contrôleur des finances, ministère des Finances, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre adjointe – contrôlease des finances au ministère des Finances, administratrice d'État II, au traitement annuel de 176 419\$ à compter du 5 janvier 2021;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Lucie Pageau comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73804

Gouvernement du Québec

Décret 1357-2020, 16 décembre 2020

CONCERNANT la modification des conditions de travail de monsieur Pierre Julien comme président-directeur général du Centre d'acquisitions gouvernementales

ATTENDU QUE monsieur Pierre Julien a été nommé président-directeur général du Centre d'acquisitions gouvernementales par le décret numéro 726-2020 du 8 juillet 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions de travail de monsieur Pierre Julien annexées à ce décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les conditions de travail de monsieur Pierre Julien annexées au décret numéro 726-2020 du 8 juillet 2020 soient modifiées :

1^o par le remplacement, à l'article 3, de 180 515\$ par 189 541\$;